

admission



notre intérêt, c'est d'adhérer

Je souhaite adhérer à la **FNSCBA - CGT** à la date du :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Entreprise (nom et adresse):

Fonction dans l'Entreprise (Ingénieur ou Cadre, Technicien ou Agent de Maîtrise, Ouvrier ou Employé):

Téléphone : Portable :

Mail :

A remettre à un militant, à envoyer par mail, ou à retourner directement à la **FNSCBA - CGT** :

Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement - CGT

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex
www.construction.cgt.fr ■ tél. : 01 48 18 81 60 ■ fax : 01 48 59 10 37

L'ALOMB

Publication de la Fédération CGT
de la Construction, du Bois et de l'Ameublement n° 66
DU 28 NOVEMBRE
AU 12 DECEMBRE
2012

Décembre 2011





... ELECTIONS PROFESSIONNELLES
VOTEZ ET FAITES VOTER



Publication de la Fédération CGT
de la Construction du Bois
et de l'Ameublement
263, rue de Paris, case 413
93514 Montreuil Cedex
Internet : www.construction.cgt.fr
Directeur de la Publication :
Jean-Pascal FRANÇOIS
Conception - Réalisation :
Michèle BRAMARDI
Impression : BRUNEAUT
Sainte-Catherine-Les-Attras
tél. : 03 21 51 03 82 - ISSN 1255.6548
Numéro de commission paritaire en cours.



Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



PRO BTP, carrément proche !

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

www.probtp.com

PRO BTP
L'assurance d'un avenir solide

NSP 1184-V1 - 04/2010 - Crédits photos : D.R. Facolle, Getty Images.

Eric AUBIN



EDITO

Elections Artisanat TPE

Du 28 novembre
au 12 décembre 2012,
les salariés de l'Artisanat
seront appelés
pour la première fois
à voter pour fixer
la représentativité
des organisations syndicales
dans leurs secteurs.

Il est très important que les salariés de l'Artisanat participent au vote et placent la CGT comme première organisation syndicale dans les Très Petites Entreprises.

La CGT est considérée comme l'organisation syndicale la plus combative, la plus proche des salariés et la plus à même de défendre leurs intérêts quelques soient leurs catégories, leurs nationalités.

La CGT Construction Bois et Ameublement s'est fixée comme objectif de recueillir au minimum 50% de voix à l'occasion de ces élections.

De l'implication de chaque
salarié dépend la réussite
de la CGT dans ces élections !

Pour nous les enjeux
de ces élections
sont de 3 ordres :

La représentativité syndicale

La syndicalisation

Le revendicatif



C'est Quoi ? la cgt

la
cgt

est un syndicat de salariés, de retraités et privés d'emploi. La CGT (*Confédération Générale du Travail*) est le plus ancien syndicat Français, sa création remonte à 1895.

la
cgt

agit pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, les libertés et les droits syndicaux pour tous les salariés quelques soient leurs catégories qu'ils soient du secteur public ou privé.

la
cgt

a joué et joue encore aujourd'hui un rôle essentiel et déterminant dans la conquête de garanties sociales qui contribuent à changer les conditions de vie des salariés, aussi bien du point de vue des salaires, de l'emploi, des conditions de travail, de la formation professionnelle, de la protection sociale.

la
cgt

est la 1^{ère} organisation syndicale du pays en nombre d'adhérents et d'audience auprès des salariés dans les dernières élections Prud'homales.

la
cgt

est un syndicat qui repose sur des structures territoriales et professionnelles. L'implantation territoriale de la CGT est très importante, elle est présente dans tous les secteurs, dans tous les départements (*Union Départementale*) ainsi que dans les localités et bassins d'emploi (*Union Locale*), où tu pourras trouver tous les renseignements concernant ta profession et tous les droits afférents.

la
cgt

Etre syndiqué à la CGT, c'est la garantie d'avoir des personnes compétentes pour répondre à tes questions, faire valoir tes droits, participer de manière active et démocratique à la vie de la CGT.

la
cgt

au contraire, prône une transformation de la société et du monde pour une véritable justice sociale et une meilleure répartition des richesses pour que tous les salariés puissent vivre dignement de leur travail.



la
cgt

Plus que jamais,
Vote dans

tous concernés !
l'Artisanat et les TPE

Pour la première fois (*hormis les
à voter fin 2012. Tout salarié travaillant
doit recevoir le matériel pour voter.*

Prud'hommes) les salariés de l'Artisanat et des TPE seront appelés
dans une entreprise de moins de 10 salariés au 31 décembre 2011
Il sera prévenu de son inscription au plus tard le 5 septembre 2012.

**A la fin de cette année 2012,
entre le 28 novembre
et le 12 décembre,**

après les échéances électorales et
politiques, les Salariés en CDI ou
CDD, les Apprentis, les Personnes
en Contrat de Professionnalisation
dans les TPE (*Très Petites Entre-
prises*) et l'Artisanat Inscrit à fin
décembre 2011, pourront s'expri-
mer en votant pour ces élections.

C'est une première dans notre pays, ce n'est que justice,
plus encore une aubaine et une juste récompense de per-
mettre à toutes et tous de pouvoir enfin exprimer leurs
opinions mais aussi de faire que les syndicats de part leur
représentativité nationale, mesurée à l'issue de cette
échéance, puissent faire entendre leurs attentes et leurs
revendications.

Pourquoi, est-il si important de voter à la plus large consul-
tation à laquelle les salariés de ces entreprises sont ap-
pelés, en exprimant le choix d'une organisation syndicale
comme la CGT.

Pour exemple, dans le secteur du Bâtiment et des Travaux
Publics, ces salariés représentent plus de 42% des effectifs
sur les 1,8 million de salariés du secteur. En France cela
porte le nombre à environ 4,6 millions de personnes ap-
pelées à voter comme dans bien d'autres activités telles
que le Commerce en général, les Services à la Personne, la
Coiffure, les Bouchers/ Traiteurs ect.

N'est ce pas l'Artisanat qui revendique d'être le 1^{er} em-
ployeur en France en terme d'effectifs ???

Et pourtant c'est dans toutes ces branches d'activités, que
les salariés n'ont pas la possibilité d'avoir de représentant
du personnel car n'étant pas soumis aux élections au sein
même de leurs propres entreprises. Cette élection est la
seule et unique façon de donner à un syndicat tel que la
CGT le pouvoir de les représenter.

Pourquoi **la
cgt**

Le Code du Travail régit les règles du travail en France, il
est constamment remis en question par l'État. Les Conven-
tions Collectives de branches, elles, établissent le droit du
salarié dans son secteur d'activité, et à ce niveau là, ce
sont les représentants du Patronat qui les remettent en
question. Alors le seul contre pouvoir, pour défendre le peu
d'acquis qu'il nous reste, est de donner plus de force et
de légitimité aux organisations syndicales de salariés. Elles
seules ont la capacité et la possibilité de faire respecter la
justice sociale dans notre pays. Si l'on regarde aujourd'hui
qui porte le plus en avant et qui monte au créneau pour
faire que ces droits soient respectés, c'est la CGT.

Pour les secteurs couverts par la Fédération de la Construc-
tion, du Bois et de l'Ameublement, nos revendications sont
clairement définies, notamment concernant la prise en
compte du diplôme (*qu'il soit obtenu soit par la formation
initiale « Education Nationale ou Professionnelle » ou par la
Formation Continue*) dans la classification et la grille de sa-
laires pour chaque Convention Collective ; le paiement des
Petits ou Grands Déplacements « IPD ou IGD » pour tous,
(*apprentis, Contrat Pro, alternance, quelque soit l'entrepri-
se*) soit appliqué ; que les règles de rémunérations suivant
l'âge et le niveau de diplôme soient respectées et portées à
la connaissance des intéressés ; le respect, à minima, de la
Convention Collective par métier. C'est donc en vous impli-
quant toutes et tous dans l'action collective, en participant
activement à la campagne lors de cette élection, qui per-
mettra aux plus grand nombre de salariés de connaître la
CGT. En votant CGT ce sont les droits les plus élémentaires
trop souvent bafoués qui seront respectés jusque dans les
plus petites structures. Les valeurs CGT sont la défense du
droit, le respect de la Convention Collective et de l'indi-
vidu pour le bien commun.

Ne nous laissons pas bernier par le discours du Patronat,
en votant CGT, vous ferez et vous légitimerez la première
organisation syndicale au service des salariés. Seule la CGT,
ne se compromet pas avec le pouvoir, elle est libre politi-
quement, et sa seule préoccupation est l'émancipation du
salarié par son travail et le respect individuel au service du
collectif.

**A quoi sert votre vote ?
Pourquoi est-il important ?**

En France les syndicats négocient les conventions collec-
tives et les grilles de salaire minimas. Ils sont malheureuse-
ment divisés et nombreux. Si les salariés ne comprennent
pas toujours ces divisions, les patrons s'en servent. Ils ne
pensent qu'au recul des acquis des conventions collectives.
Jusqu'à maintenant il leur suffisait de trouver trois petits
syndicats pour signer des droits inférieurs - comme l'annua-
lisation - et le tour était joué.

La CGT protestait contre cette injustice et demandait que
l'on prenne en compte la représentativité de chaque syn-
dicat.

Ce vote permettra de mesurer la représentativité de cha-
que syndicat en additionnant tous les votes des salariés
dans les entreprises et le vote de décembre des salariés
des petites entreprises.

Par votre vote en décembre 2012 vous, salariés des petites
entreprises, choisirez un syndicat et fixerez ainsi la repré-
sentativité de chaque organisation syndicale dans chaque
profession.

Cette représentativité est déterminante pour tous les sa-
lariés.

En effet les conventions collectives qui fixent des droits
particuliers à chaque profession comme par exemple les pa-
niers, la qualification, les compléments maladie, etc. sont
discutées par les syndicats de salariés et d'employeurs.

Un ou plusieurs syndicats qui représenteront 50 % des voix
pourront empêcher l'application d'un accord qu'ils estime-
raient être néfaste pour les salariés.

Avec un bon résultat de la CGT, il en sera fini des accords de
reculs sociaux que le patronat faisait avec des organisations
faiblement représentatives.

**Une CGT forte, c'est la garantie
du progrès social !**

Il est de notre responsabilité à tous de faire connaître ce
vote et ses enjeux aux salariés des petites entreprises que
nous rencontrons.

**la
cgt** est le Syndicat
de tous les salariés !

La CGT, vous en avez déjà entendu parler :

- vous connaissez un(e) collègue qui a été
défendu(e) par la CGT,
- vous avez vu ses militants venir
vous informer de vos droits,
- vous savez que la CGT est le principal
syndicat de la profession,
- vous savez que les progrès sociaux
ont été faits avec une CGT forte.

Alors, parlez en à vos collègues de travail !

**Votez
et faites voter**

**la
cgt**

**entre le 28 novembre
et le 12 décembre 2012
pour préserver
vos droits et
en gagner d'autres !**

Le Vote des Branches connexes et des Apprentis



Une grande première pour les salariés des Très Petites Entreprises, moins de 11 salariés : ils vont pouvoir voter et ainsi choisir leurs représentants syndicaux ! Ces élections sont prévues en fin d'année. Pour notre Fédération, et plus généralement la CGT, ce rendez-vous est incontournable. En effet, le résultat des élections professionnelles dans le Très Petites Entreprises déterminera la représentativité des organisations syndicales, notamment pour les négociations à venir et ainsi permettra à tous les salariés d'avoir les mêmes droits.

Dans nos professions, nous retrouvons ces salariés dans l'Artisanat, sur les chantiers, les sous-traitants de 4^e rang (*voire plus*) des grands majors du BTP avec trop souvent des sous-conditions de travail et des sous-salaires.

Insistons sur les métiers des Branches connexes de notre Fédération, un secteur appelé

« cadre de vie » : architectes, géomètres, topographes, métreurs, économistes, urbanistes, promoteurs immobiliers ...

C'est près de 90 000 salariés répartis dans 19 000 cabinets de professions libérales et petites entreprises, avec une moyenne de 4,7 salariés par entreprise, pour une grande majorité d'entre eux, pas de représentants du personnel ni de syndicats, comment les mobiliser demain pour aller voter ? Et surtout voter CGT !

Notre activité syndicale est trop souvent confinée dans l'entreprise, le plus souvent, nos moyens syndicaux, nos militants, se trouvent dans les grands Groupes du BTP. Il ne faut pas être fort dans son entreprise, dans son groupe, mais aussi dans toutes les entreprises de nos professions, y compris les plus petites, qui participent à la production au quotidien.

Certes, la tâche n'est pas simple, mais nous devons être convaincus que notre responsabilité de militants est d'aller au contact de ces salariés, ensemble, mesurons l'importance de ces futures élections dans les TPE, l'importance du vote CGT pour que demain,

nous soyons encore plus nombreux à porter les revendications de nos professions.



Apprentis, ces élections vous concernent !

Vous êtes des jeunes en formation et à ce titre vous êtes titulaires d'un contrat de travail, comme tout autre salarié de l'entreprise. Contrat qui vous donne le droit de participer aux élections de représentativité dans les **Très Petites Entreprises (TPE)** qui auront lieu à la fin de l'année.

Ce contrat de travail vous donne des droits, qu'il est important de faire respecter et plus particulièrement dans cette période, où le droit du travail est soumis à des attaques incessantes au nom de la compétitivité des entreprises.

Que vous soyez en contrat dans une grande ou une petite entreprise vous êtes concernés par la défense de vos droits.

Ces élections de représentativité sont une avancée importante pour les salariés travaillant dans les TPE quelque soit le type de leur contrat, car jusqu'à ce jour ils n'avaient pas de droit de représentation.

Apprentis, vous avez ainsi la possibilité de vous exprimer sur vos droits et leur défense en votant pour l'organisation syndicale de votre choix.

Depuis des décennies, partout où les intérêts des apprentis sont en jeu dans des négociations, la CGT agit pour qu'ils soient améliorés et pour qu'ils ne soient pas remis en cause.

Elle agit pour améliorer les conditions de l'apprentissage dans les CFA et à l'entreprise. A l'entreprise sur des points aussi importants que la rémunération, les indemnités (*transport, repas et hébergement quand c'est nécessaire*).

Vous êtes en Contrat de travail à Durée Déterminée (CDD) à la fin de votre apprentissage vous aspirez à un Contrat de travail à Durée Indéterminée (CDI), pour vous permettre de sortir de la précarité qui pèse lourdement sur les projets que vous pouvez nourrir.

En prenant position, en votant aux élections de représentativité dans le secteur des TPE vous exprimerez votre volonté de défendre vos intérêts de salariés en apprentissage et de futurs salariés.

Pour ce vote regardez bien les positionnements des organisations qui se présentent à vos suffrages pour vous faire une opinion. Dans cet exemplaire de *l'Aplomb*, journal de la CGT, vous trouverez une somme d'éléments qui marquent les engagements de la CGT aux côtés des apprentis, pour la défense de leurs intérêts. Elle continuera sa démarche pour l'amélioration du Statut d'Apprenti.

Autant de raisons pour voter 



LE CONT- RAIRE DE CHACUN POUR SOI

AG2R LA MONDIALE vous propose des offres de protection sociale conçues conjointement avec vos représentants et adaptées à vos besoins.

- Vous bénéficiez de la sécurité d'un leader de la protection sociale
- Notre mode de gestion paritaire et mutualiste vous garantit la prise en compte de vos intérêts
- Notre gamme complète de produits et de services couvre tous vos besoins en matière de prévoyance, de santé, de retraite, d'épargne, de dépendance et de services à la personne
- Nos 7000 collaborateurs partout en France vous accompagnent au quotidien

Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS
Direction des Accords Collectifs
01 76 60 85 32 dac-interpro@ag2rlamondiale.fr



PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE

PHOTOS : ALM



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

Calendrier Elections TPE

Votez
la
cgt

Tâche identifiée	Date prévue	Observation
Date de photographie de la liste électorale	décembre 2011	La date de photographie couvre tout le mois de décembre et non une date unique.
Envoi du courrier d'information aux électeurs	au plus tard le 5 septembre 2012	Courrier d'information précisant pour chaque électeur les informations inscrites sur la liste électorale.
<u>Publication de la liste électorale :</u> - Accès à la liste à la DIRECCTE - Publication sur le site internet des élections TPE	10 septembre 2012	La date de publication marque l'ouverture de la période de recours gracieux.
Envoi des documents électoraux aux électeurs	3 au 23 novembre 2012	La propagande est envoyée au minimum 5 jours avant l'ouverture du scrutin. Dès la réception des documents électoraux, l'électeur peut retourner son vote par correspondance.
Déroulement du vote par Internet	28 novembre au 12 décembre 2012	Il est possible de voter de n'importe quel ordinateur 7/7j et 24/24h pendant la période de vote. Les votes par correspondance doivent être envoyés au plus tard le dernier jour de la période du scrutin.
Début des opérations de dépouillement	18 décembre 2012	Le dépouillement démarre 5 jours après la fin du scrutin pour permettre l'acheminement des ultimes votes par correspondance.
Fin du dépouillement et proclamation des résultats du scrutin TPE	21 décembre 2012	Dès la fin des opérations de dépouillement, les résultats sont envoyés à la DIRECCTE pour publication. Ils sont également publiés sur le site Internet des élections TPE.

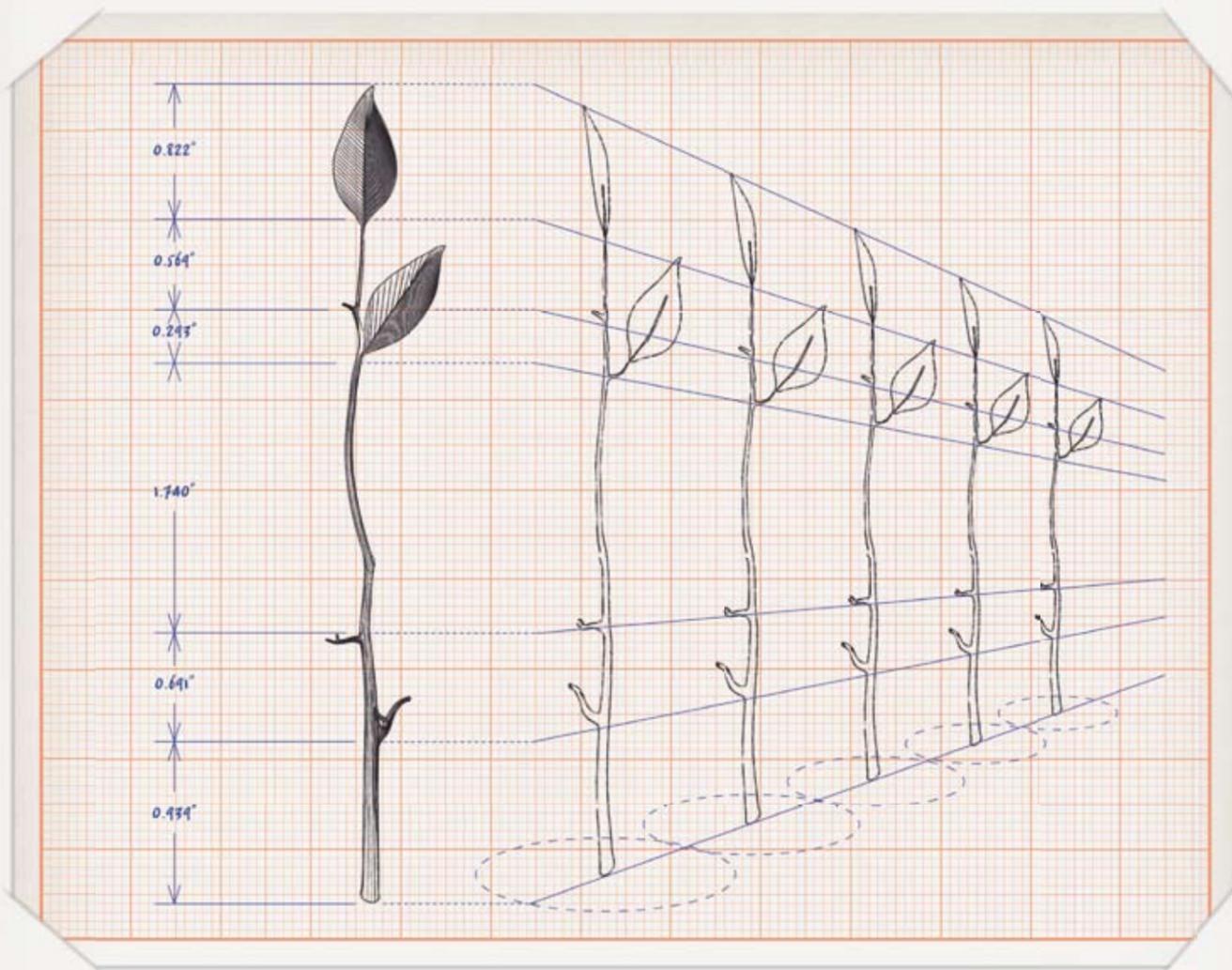
PYLÔNE ÉLECTRIQUE

EAU

PROPRETÉ

ÉNERGIE

TRANSPORT



POUR NOUS, NETTOYER LA FORÊT, C'EST CRÉER DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE LA CHALEUR

VEOLIA ÉNERGIE-DALKIA, leader européen des services énergétiques, construit en France 7 nouvelles centrales de biomasse. Leur but : valoriser 570 000 tonnes de biomasse, principalement issues du bois non exploité par les industries du bois ou laissé en forêt, afin de produire de l'électricité et d'alimenter en chaleur plus de 82 000 foyers. Ainsi, VEOLIA ÉNERGIE-DALKIA contribue à nettoyer la forêt pour favoriser sa croissance. VEOLIA ENVIRONNEMENT apporte de la même façon des réponses inventives dans les domaines de l'eau, de la propreté et des transports.

INVENTER POUR L'ENVIRONNEMENT



Pas de Petits droits pour les Salariés des Petites Entreprises



La CGT œuvre pour le progrès social et le bien-être de **tous les salariés** en portant et faisant aboutir des revendications.

Elle a des revendications adaptées aux petites entreprises notamment des structures paritaires regroupant des représentants des employeurs et des représentants de salariés élus de la profession pour :

- Faire connaître et respecter les lois et les conventions ;
- Organiser des actions sociales, culturelles et sportives, des chèques vacances ;
- Améliorer l'hygiène et la sécurité.

La CGT défend des revendications pour tous les salariés par exemple :

- Pas de salaire mensuel en dessous de 1700 € brut ;
- L'égalité homme-femme ;
- Prise en compte des diplômes dans la qualification et le salaire ;
- La retraite à 60 ans.

Ces revendications sont très importantes car aujourd'hui :

- Un jeune sur deux qui fait un apprentissage dans le Bâtiment quitte la profession au bout de deux ans car les salaires ne suivent pas ;
- L'espérance de vie d'un ouvrier est inférieure de 7 ans à celle d'un cadre.
- Les droits des salariés des petites entreprises sont inférieurs à ceux des grosses entreprises en particulier parce qu'ils n'ont pas de Comité d'Entreprise.

Elle a aussi des revendications adaptées à la Construction par exemple :

- Le paiement du panier pour tous ;
- Le paiement du temps de trajet comme temps de travail ;
- La retraite à 55 ans pour les métiers des chantiers de la Construction.

Les militants de la CGT informent les salariés de leurs droits et les aident à les faire respecter.



Je souhaite prendre contact avec la CGT pour mieux connaître mes droits, ou parce que je n'ai pas reçu d'avis d'inscription à cette élection, ou pour mieux connaître la CGT.

Nom et Prénom :

Adresse :

Email : Tel :



à envoyer à la Fédération CGT de la Construction du Bois et de l'Ameublement
263, rue de Paris - Case 413 - 93514 Montreuil Cedex